

Comité des fêtes Montvernier

FOIRE DE PRINTEMPS DE MONTVERNIER DU 27 AVRIL REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

Article 1 - Thème : « **FAUNE ET FLORE** »

Article 2 - Le concours est ouvert à tous les amateurs photographes.

Article 3 - **PRESENTATION**. Les photos seront montées sur un support léger et rigide, de dimensions **20 x 30 cm**, sans cadre. Aucun sous-verre ne sera admis. Les photos non conformes ne seront pas jugées.

Article 4 - **NOMBRE** : 5 photos couleurs par auteur maximum. Les photographies ne doivent pas être modifiées, seule une amélioration de la netteté de la photographie est autorisée.

Article 5 - **IDENTIFICATION** : chaque photo devra mentionner au dos, nom, prénom et adresse de l'auteur, le titre et le lieu de prise de vue.

Article 6 - **ENVOIS** : les colis, suffisamment affranchis, seront adressés à :

Mairie de Montvernier (73300)

ou **déposés en Mairie** aux heures de permanence (Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h 30)

Article 7 - **CALENDRIER**

Date de limitation de réception : 21 avril 2008

Exposition : le 27 avril toute la journée à la salle polyvalente de Montvernier

Retour des photos : Les photos non reprises le jour de l'exposition (après 18 heures) seront retournées aux participants à partir du 2 mai 2008

Le retour sera effectué dans des emballages fournis par les participants, leur qualité devra assurer la protection des photographies.

Article 8 - **JUGEMENT** : Un jury composé d'un photographe professionnel et de photographes amateurs (club photo) attribuera un premier prix. Un deuxième prix sera attribué selon le vote des visiteurs. Les décisions seront sans appel. Il n'y aura pas de cumul de prix.

Article 9 - **PRIX** : Bons d'achat de 100 € à valoir chez VINCENT-PHOTO

Article 10 - **AUTORISATIONS**

- Il appartient aux participants de s'assurer que les épreuves présentées seront libres de droits. Les organisateurs ne pourraient être en aucun cas, responsables d'éventuels litiges et contestations, ni réclamations en dommages et intérêts.

- Les organisateurs se réservent tout droit de reproduction (sauf interdiction de l'auteur, mentionnée au dos de l'épreuve) uniquement dans le cadre des besoins de l'exposition et aux seules fins de promotion ou rétrospective de la manifestation, et ce, sans que puissent être réclamés des droits d'auteur.

Article 11 - Les organisateurs prendront le plus grand soin des envois. Ils déclinent toutefois toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 12 - Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs. Pour un motif de force majeure, le concours pourra être modifié, reporté ou annulé. Dans ce cas, les photos seront retournées.

Article 13 - Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Renseignements complémentaires :

F. Duchet 04 79 59 92 00 - Site internet : <http://www.montvernier.fr>